



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 10 décembre 2012

Le dix décembre deux mil douze à 14 h 30, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel ISSINDOU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 16
Nombre de votants, présents et représentés : 15

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Michel ISSINDOU

Yannik OLLIVIER

Christophe FERRARI

José ARIAS

Denis ROUX

Jean MOUREY

Christian COIGNÉ

Délégués du CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Pierre RIBEAUD

Gilles STRAPPAZZON

Yannick BELLE

Didier RAMBAUD

Elisabeth LEGRAND

Olivier BERTRAND

Suppléante :

Amandine GERMAIN

Absent ayant donné pouvoir

Pierre GIMEL, délégué du Conseil général de l'Isère,
pouvoir à Christian COIGNÉ

Absent excusé

Jacques CHIRON

Monsieur José ARIAS a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : MOBILITE ET TRANSPORTS – Études préalables d'extension du réseau de tramway dans le sud de l'agglomération – Concertation préalable relative au prolongement de la ligne A à Pont de Claix.

Délibération n°2

Rapporteur : Michel ISSINDOU

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma directeur TCSP (transport en commun en site propre) 2025 de l'agglomération grenobloise, approuvé par le SMTC le 23 mars 2009, et suite à l'engagement pris par le SMTC en conclusion de la concertation relative au prolongement de la ligne E à Louise Michel, le SMTC a lancé, par délibération du 22 mars 2010, les études préalables des projets suivants :

- extension de la ligne E au sud (Grenoble, Echirolles, Pont de Claix),
- extension de la ligne A au sud (Pont de Claix)

En juin 2010, le SMTC a retenu le groupement INGEROP / ARCHE 5 afin de l'assister dans cette démarche d'étude.

Le déroulement de l'étude se décompose en 7 phases distinctes :

1. Situation initiale : le contexte du projet, synthèse des données et perspectives
2. Identification des tracés et des enjeux urbains du territoire
3. Élaboration de scénarios de projets « urbanisme et transports » et étude des projets de tramway
4. Analyse comparative des scénarios
5. Mise au point des projets de tramway qui seront soumis à concertation
6. Dossier de concertation
7. Programme

Les quatre premières phases ont été réalisées et présentées en Commission du SMTC :

- 3 mars 2010 : Commission Développement du réseau du SMTC : information sur le lancement de l'étude
- Juin 2010 : Réunion de l'ensemble des partenaires et initiation du travail par groupe thématique (déplacements, urbanisme, environnement, ...)
- Juillet 2010 – février 2011 : Élaboration des scénarios de transport (itinéraires, terminus, points d'arrêts, ...) et des scénarios de développement urbain associés, en concertation avec les partenaires concernés (communes, État, Métro, Conseil général de l'Isère, ...)
- 16 mars 2011 : Commission Développement du réseau du SMTC : Présentation de différents scénarios et sélection des scénarios à approfondir
- Juin 2011 – Janvier 2012 : Modélisation des scénarios (déplacements et urbanisme)
- 7 novembre 2012 : Commission Réseau du SMTC : Évaluation des scénarios retenus

L'étude a permis d'avancer sur les points suivants :

- Concernant le prolongement de la ligne E au sud de Grenoble-Louise Michel

Il apparaît que le prolongement au sud de la ligne E offre un réel intérêt, au regard des besoins de transports et des enjeux de développement urbain de ce territoire. Pour exprimer tout son potentiel, cette extension doit se faire *a minima* jusqu'à Pont de Claix-Flottibulle.

Plusieurs prolongements au-delà de Flottibulle peuvent être envisagés :

- jusqu'à Pont de Claix-Mairie, ce qui permettrait la desserte de l'ensemble du territoire de part et d'autre du cours Jaurès / Libération / St André par le tramway,
- jusqu'à Claix-Pont Rouge, ce qui permettrait de connecter les territoires du sud agglomération,
- jusqu'à Pont de Claix-Papeterie, ce qui permettrait la création relativement aisée d'un nouveau dépôt de tramway.

Des hypothèses d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire par le tramway ont été étudiées. Ces études ont montré que, pour offrir une fréquence élevée de l'ordre de 6', il serait nécessaire de doubler la voie unique existante. Ce doublement aurait un coût équivalent à la réalisation d'un tramway sur le cours Jean Jaurès. De plus, les stations seraient limitées aux seuls croisements avec les voiries existantes. Pour finir, en raison de la circulation de trains de fret, les fréquences ne pourraient être homogènes sur l'ensemble de la journée. Pour ces différentes raisons, il apparaît peu opportun d'utiliser l'emprise ferroviaire pour réaliser une desserte urbaine de Pont de Claix et d'Echirolles.

La desserte de Vizille en tram-train à partir de Pont de Claix pourrait être envisagée, avec toutefois un coût important au regard du gain potentiel de vitesse et de clientèle.

- Concernant le prolongement de la ligne A à Pont de Claix

Il apparaît que le prolongement de la ligne A à Pont de Claix présente un réel intérêt en terme de maillage du réseau de transport en commun.

Plusieurs options de terminus ont été étudiées. A l'issue d'une analyse multicritères (faisabilité technique, coût, clientèle potentielle, insertion urbaine, potentiel de développement urbain associé, ...), la Commission Réseau a décidé de conserver uniquement les scénarios qui envisagent un prolongement de la ligne A jusqu'à Pont de Claix-Flottibulle sans franchissement des voies ferrées.

En effet, un prolongement au-delà des voies ferrées nécessiterait :

- soit la création d'un ouvrage de franchissement (passage inférieur ou supérieur) ce qui dégraderait fortement la volonté d'urbanité du secteur et les aménagements futur,
- soit un passage à niveau ce qui impacterait fortement la fiabilité d'exploitation (ex : tramway bloqué par le passage d'un train de fret) et d'aménagement du secteur.

De plus, le secteur autour de Flottibulle sera potentiellement dans les prochaines années un secteur en fort développement, par l'insertion d'une nouvelle halte ferroviaire (déplacement de la gare de Pont de Claix-mairie) et la création d'un pôle d'échanges multimodal et par la mise en œuvre d'une vaste projet urbain.

Les options d'extension de la ligne A à Pont de Claix qui restent ouvertes à ce stade seraient ainsi :

- Un terminus, avant le franchissement des voies ferrées, avec un positionnement en pleine voie sur l'avenue Charles de Gaulle.
- Un terminus, avant le franchissement des voies ferrées, avec un positionnement le long de l'emprise ferroviaire.
- Une insertion de l'axe tramway en position centrale ou latérale.
- Le positionnement précis de la station intermédiaire au sein du quartier Grand Galet.

Au regard de l'intérêt de maillage du prolongement de la ligne A à Pont de Claix et du potentiel de développement urbain autour de cet axe, il est proposé d'engager la phase de concertation préalable sur ce projet conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, pour recueillir l'avis de la population sur ce projet et plus particulièrement sur les options proposées.

La concertation préalable pourrait se dérouler selon les modalités suivantes :

- durée de concertation 1 mois,
- à partir de mars 2013,
- deux réunions publiques : une sur Pont de Claix et une sur Échirolles,
- expositions en mairie, accompagnées d'un dossier de concertation et d'un cahier de concertation afin de recueillir les avis,
- mise en ligne de l'ensemble des documents sur le site du SMTC www.smtc.org avec une adresse de contact afin de recueillir les avis,
- une publication dans les bulletins municipaux,
- une plaquette destinée à être distribuée largement.

Les options suivantes pourraient faire l'objet de cette concertation :

- positionnement de la station intermédiaire,
- organisation du terminus,
- insertion de la voie tramway.

En conclusion, après examen par la commission Réseau du 7 novembre 2012, par le bureau du SMTC du 19 novembre 2012, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'intégrer l'hypothèse de prolongation de la ligne E à Pont de Claix dans les scénarios du PDU 2014-2030 en cours d'élaboration,
- de proposer d'engager la phase de concertation préalable au premier semestre 2013 pour le prolongement de la ligne A à Pont de Claix Flottibulle, et d'autoriser le président à solliciter l'avis des communes de Pont de Claix et d'Echirolles ainsi que du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère concernés par l'interface du projet avec la desserte TER et Transisère sur les modalités de concertation,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Votants, présents et représentés : 15
Contre : 2 MM. COIGNE, GIMEL
Pour : 13

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Michel ISSINDOU